



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 août 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 6 août 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration publiée le 6 août 2003 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le Tribunal spécial chargé de juger les violations des droits de l'homme perpétrées au Timor oriental (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Marcello **Spatafora**



**Annexe à la lettre datée du 6 août 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 6 août 2003 par la présidence
de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne,
sur le Tribunal spécial chargé de juger les violations
des droits de l'homme perpétrées au Timor oriental**

L'Union européenne s'est félicitée de la mise en place du Tribunal spécial chargé de juger les violations des droits de l'homme perpétrées au Timor oriental, qui constituait un premier pas décisif en vue de traduire en justice les personnes responsables de violations des droits de l'homme perpétrées au Timor oriental en 1999 et répondait aux préoccupations du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les procès, qui se sont récemment achevés avec le dernier jugement rendu le 5 août par le Tribunal spécial, n'ont cependant pas réussi à rendre justice et n'ont pas permis d'étayer par des preuves les violences commises.

L'Union européenne est déçue que les procureurs n'aient pas présenté toutes les preuves, notamment celles qui avaient été mentionnées par les enquêteurs des Nations Unies et la Commission d'enquête indonésienne chargée des violations des droits de l'homme au Timor oriental (KPP-HAM) dans leurs rapports et qui tendaient à démontrer que des éléments de l'armée, de la police et du gouvernement civil auraient financé et entraîné des milices locales agissant avec leur complicité. En outre, les procureurs n'ont appelé à témoigner aucun représentant de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), aucun membre des missions d'observation indépendantes et seulement un nombre très limité de témoins-victimes du Timor oriental.

Ces insuffisances observées dans le procès ont compromis la crédibilité des jugements qui ne sont pas à la mesure de la gravité des crimes commis.

L'Union européenne entend souligner que, si tous les auteurs de violations graves des droits de l'homme étaient tenus de répondre de leurs actes, la confiance dans le système judiciaire serait renforcée et le processus de réconciliation facilité. C'est pourquoi il est d'une importance primordiale que les autorités judiciaires indonésiennes veillent à ce que le procès en appel se déroule conformément aux normes juridiques internationales et qu'en appel les décisions soient rendues dans le respect du principe de transparence.

En outre, l'Union européenne engage instamment le Gouvernement indonésien à mettre en oeuvre les recommandations relatives à la réforme du système judiciaire qui figurent dans le rapport sur l'indépendance des juges et des avocats établi par le Rapporteur spécial de l'ONU. Dans le même temps, l'Union européenne encourage les autorités compétentes à prendre les mesures nécessaires en vue d'améliorer les procédures pour les futurs procès concernant des violations des droits de l'homme, tels que les affaires de Tanjung Priok.

L'Union européenne déplore que l'affaire Sander Thoenes n'ait pas été portée devant le Tribunal spécial et rappelle une nouvelle fois qu'il est urgent que ses assassins soient traduits en justice sans plus attendre et dans le respect des normes internationales.

Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie, pays associés, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
